

COMMUNE DU MUY
AM/ST/2026 n° 155

PROROGATION D'ARRETE

Prorogation de l'arrêté n° 2026-136
Arrêté de voirie, restrictions particulières au stationnement, à la circulation et dérogation 3T500
Par l'entreprise URBAVAR
Boulevard de la Libération
Du vendredi 24 au vendredi 31 juillet 2026

LE MAIRE DU MUY,

VU l'arrêté n° 2026-136 en date du 26 juin 2026 ;
Considérant que les travaux ne sont pas terminés ;

ARRETE

ARTICLE 1 : l'arrêté municipal n° 2026-136 du 26 juin 2026 est prorogé **jusqu'au 31 juillet 2026**.

ARTICLE 2 : Toutes dispositions de l'arrêté initial n° 2026-136 demeurant inchangées et valables.

ARTICLE 3 : Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », par le site internet **www.telerecours.fr** ou par requête (Rue Racine 83000 Toulon) dans les deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au :

- Pétitionnaire
- Chef de la Police Municipale
- Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Muy
- Responsable des Services Techniques

Mis en ligne sur le site internet :
www.ville-lemuy.fr

Le : 24 JUL. 2026

LE MUY, le 22 juillet 2026

**Pour Le Maire empêché,
L'adjoint délégué aux Services Techniques,
Monsieur Alain CARRARA.**

